



1 Les règles d'hygiène et de sécurité

Jours dans SECURITE - MANAGEMENT DE LA SECURITE / Réf : JUR-SANT-9

Objectifs de la formation

- Créer une culture de prévention et de sécurité dans l'entreprise
- Gérer l'essentiel des règles encadrant l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise
- Identifier les obligations et les droits respectifs des salariés en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail
- Echanger sur les problématiques d'hygiène et de sécurité rencontrées avec les spécialistes internes ou externes à l'entreprise
- Identifier les responsabilités

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Examiner les prescriptions du règlement intérieur en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail

- Le contenu du règlement intérieur
- Les règles d'hygiène et de sécurité
- Les consignes de sécurité
- Le non-respect du règlement intérieur
- Echelle et nature des sanctions

2. Identifier les droits et des obligations de l'employeur

- Prévention des risques professionnels
- Acteurs et institutions préventives au sein de l'entreprise
- Mesures de prévention sur le lieu de travail
- La formation à la sécurité
- Obligation d'information et de formation de la personne



Après-midi

3. Identifier les droits et obligations des salariés

- Les équipements de protection individuelle
- L'exercice du droit d'alerte et de retrait Illustrations jurisprudentielles de la notion de danger grave et imminent
- Illustrations jurisprudentielles de la notion de danger grave et imminent

4. Examiner les responsabilités en cas de manquement à la réglementation sur la sécurité et l'hygiène dans l'entreprise

- La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise
- La faute inexcusable de l'employeur
- La responsabilité pénale de la personne morale
- La responsabilité civile et pénale du salarié
- Contrat de travail et faute grave
- Le droit commun de la responsabilité civile
- Les infractions en matière de sécurité au travail issues du code du travail
- Les infractions d'atteintes involontaires aux personnes issues du code pénal : le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Pré-requis

Maîtrise des bases en droit social

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, collaborateur des services RH, représentant du personnel et délégué syndical, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



